

IMMOBILIER D'HABITATION

MANDATS DE RECHERCHE (Appartements, maisons, immeubles, parking, terrain...) SAUF VEFA

PRIX DE VENTE (hors honoraires d'agence, frais de notaire)	TARIF DE RÉFÉRENCE : Honoraires charge acquéreur en % TTC
DE 1€ À 100 000€	Montant forfaitaire de 4400€*
DE 100 001€ À 200 000€	4,5 %*
DE 200 001 À 300 000€	4 %*
DE 300 001 À 500 000€	3,5 %*
DE 500 001 À 700 000€	3,3%*
de 700 001 à 900 000€	3 %*
+ de 900 001€	2,8%*

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques de bien proposé, conformément à la note de préconisation de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

* Réduction de 40% TTC de ces honoraires si achat effectué à l'aide d'un intermédiaire rémunéré avec honoraires charge vendeur (honoraires gratuits si intermédiaire rémunéré par acquéreurs) OU si offre « DU'OH! » de vente-achat

MANDATS DE VENTE (Appartements, maisons, immeubles, parking, terrain...) SAUF VEFA

PRIX DE VENTE	TARIF DE RÉFÉRENCE : Honoraires charge vendeur en % TTC
DE 1€ À 100 000€	Montant forfaitaire de 4400€*
DE 100 001€ À 200 000€	4,5 %
DE 200 001 À 300 000€	4 %
DE 300 001 À 500 000€	3,5 %
DE 500 001 À 700 000€	3,3 %
de 700 001 à 900 000€	3 %
+ de 900 001€	2,8 %

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques de bien proposé, conformément à la note de préconisation de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

ESTIMATION VENTE OU LOCATION

Estimation simple (informative) : Orale ou sur papier à en-tête
Estimation avec avis de valeur : Dossier complet

GRATUIT
350€ TTC

MANDATS DE LOCATION HABITATION (Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur)

Honoraires en % : 10% HT, soit 12% TTC, du loyer annuel hors charges

IMMOH ! et ses mandataires ne réalisent pas de prestation d'état des lieux ou de gestion locative

Répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- Le montant des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum celui indiqué dans le tableau suivant et au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du bailleur est la somme restante

Zone*	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant maximum en TTC**	10,80€/m2	9€/m2	7,20€/m2

* Définie par le décret n° 2014-890 du 1er Août 2014

** Les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux de déduction faite de 10% du montant légal au titre de la non rédaction du bail de location par IMMOH !

MANDATS DE RECHERCHE LOCATION (Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers à présenter au propriétaire)

Honoraires 1 MOIS DE LOYER HORS CHARGES HT (TVA 20%)

IMMOBILIER COMMERCIAL

MANDATS DE RECHERCHE (de cession de murs commerciaux et de fonds de commerce)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES CHARGE ACQUÉREUR EN % (TVA 20%)	
	HT	TTC
DE 1€ À 125 000€	Montant forfaitaire maximum de 15 000€ HT	Montant forfaitaire maximum de 18 000€ TTC
DE 125 001 À 200 000€	12% HT*	14,4% TTC
DE 200 001 À 300 000€	11,5 % HT*	13,8% TTC
DE 300 001 À 600 000€	11% HT*	13,2% TTC
+ DE 600 001€	10% HT*	12% TTC

La dérogation au barème de doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques de bien proposé, conformément à la note de préconisation de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

* Réduction de 40% TTC de ces honoraires si achat effectué à l'aide d'un intermédiaire rémunéré avec honoraires charge vendeur (honoraires gratuits si intermédiaire rémunéré par acquéreurs)

MANDATS DE LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL (Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur)

Honoraires en % : 10% HT soit 12% TTC, du loyer annuel hors charges

IMMOH ! et ses mandataires ne réalisent pas de prestation d'état des lieux ou de gestion locative

Répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- Le montant des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du bailleur est la somme restante

MANDATS DE RECHERCHE TRANSACTION LOCATIVE COMMERCIALE

Honoraires d'agence fixés à 10% HT, soit 12% TTC, du loyer annuel Hors Charges.

La dérogation au barème de doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques de bien proposé, conformément à la note de préconisation de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

CHAQUE MANDATAIRE EST JURIDIQUEMENT INDÉPENDANT.